

SÉANCE DU 1^{er} AVRIL 2019

Présents : C. SAINT-BÉAT, S. CONSTANTIN, N. LAFON, J. LAFON, C. BURON, G. COURATIN, D. DENTON, M. DEBIARD, B. GARCIA-IBAÑEZ

Excusée : C. SICOT

Secrétaire de séance : Michel DEBIARD

COMPTE-RENDU DE LA SÉANCE DU 4 MARS

Monsieur le maire donne lecture du compte-rendu de la séance du 4 mars. Il est adopté à l'unanimité.

AFFAIRES BUDGÉTAIRE

Monsieur le maire quitte la séance

Compte administratif 2018

Serge Constantin présente le compte administratif 2018. Il fait apparaître un excédent de fonctionnement de 112 511 € en section de fonctionnement et de 3536, 14 € en section d'investissement.

Le compte administratif est accepté à l'unanimité.

Délib. 201914

Membres Conseil	Membres présents	Exprimés	Pour	Contre	Abstention
10	09	09	09	0	0

Compte de gestion 2018

Les élus approuvent à l'unanimité le compte de gestion 2018 arrêté par le trésorier public.

Délib. 201913

Membres Conseil	Membres présents	Exprimés	Pour	Contre	Abstention
10	09	09	09	0	0

Monsieur le maire rejoint la séance

Affectation des résultats

Monsieur le maire propose d'affecter les résultats du compte administratif de la façon suivante : 48 488, 14 € seront versées à la section de fonctionnement et 67 559 € seront versées à la fonction d'investissement. L'affectation est adoptée à l'unanimité.

Délib. 201912

Membres Conseil	Membres présents	Exprimés	Pour	Contre	Abstention
10	09	09	09	0	0

Taux d'imposition

Monsieur le maire propose de figer les taux d'imposition à la hauteur de l'année 2018 soit, 13,19% pour la taxe d'habitation, 25,07% pour le foncier bâti et 107,40% pour le foncier non bâti. La proposition est adoptée à l'unanimité.

Délib. 201911

Membres Conseil	Membres présents	Exprimés	Pour	Contre	Abstention
10	09	09	09	0	0

Budget 2019

Les élus approuvent à l'unanimité le budget ci-joint. Il s'équilibre à 477 387 € en section de fonctionnement et à 147 869 € en section d'investissement.

Délib. 201915

Membres Conseil	Membres présents	Exprimés	Pour	Contre	Abstention
10	09	09	09	0	0

ÉCOLE

Achat

Les élus acceptent à l'unanimité la participation de la commune à l'achat d'un test non verbal pour le psychologue scolaire chargé de l'école de Lacapelle-Biron. Le montant total est 844 € à répartir sur les 14 communes concernées.

Regroupement pédagogique intégré

Monsieur le maire donne le compte-rendu de la réunion qui s'est tenue à la sous-préfecture en présence de madame la Sous-Préfète et de monsieur l'Inspecteur de l'Éducation Nationale. En présence de maires, des adjoints et de représentants de parents d'élèves de Lacapelle-Biron, Montagnac/Lède, Paulhiac et Salles. Le maire de Montagnac, absent, était représenté par un conseiller municipal. Il précise que les deux représentants de l'État sont très favorables au regroupement des écoles des 4 communes citées.

Une réunion du SCOVAL (syndicat scolaire du RPI Montagnac/Lède, Paulhiac et Salles) aura lieu le 10 avril afin que cette instance délibère avant le vote des 4 conseils municipaux.

TRAVAUX

Le chantier de remplacement de l'éclairage public est en cours.

La haie a été plantée autour des conteneurs à poubelles de la Place du 21 mai 1944.

HABITAT

L'association « Âge et vie », implantée dans le Doubs, monte des habitations pour personnes âgées valides. Les constructions sont des blocs pour l'hébergement de 8 personnes et d'un gardien. Des représentants de l'association sont venus étudier un projet de construction de 2 blocs. L'association achèterait le terrain à la mairie et ne demande aucun financement. Une réponse sera donnée en juin.

Fond de concours

Afin de favoriser la location de maisons vacantes, les élus approuvent à l'unanimité la création d'un fond de concours permettant à la mairie de garantir le paiement de loyers à des propriétaires bailleurs en cas de non-paiement par les locataires.

MARCHÉ

Les élus acceptent la création d'un marché dans la rue Joseph Kessel le dimanche matin à compter du 14 avril.

LOCATION LICENCE IV

Deux personnes ont demandé à louer la Licence IV dont la mairie est propriétaire. Des informations complémentaires seront recherchées avant toute prise de décision.

TERRASSE DU « PALISSY »

Monsieur le maire informe les élus que 2 années de location restent impayées.

ÉGLISE « NOTRE DAME »

Monsieur le maire informe les élus que le Père Thibaut de La Serre, délégué de l'évêché pour le patrimoine, viendra à l'église el 11 avril pour voir les travaux à réaliser.

RÉGIES MUNICIPALES

Suite au départ à la retraite de Fabienne MARTIAL, le conseil municipal doit nommer un nouveau régisseur titulaire pour les régies municipales. Il nomme donc Laurine BALSE pour chaque régie.

Régie Musée Bernard Palissy :

Délib. 201916

Membres Conseil	Membres présents	Exprimés	Pour	Contre	Abstention
10	09	09	09	0	0

Régie Photocopies :

Délib. 201917

Membres Conseil	Membres présents	Exprimés	Pour	Contre	Abstention
10	09	09	09	0	0

Régie Garderie scolaire et Transport scolaire et Cantine scolaire :

Délib. 201918

Membres Conseil	Membres présents	Exprimés	Pour	Contre	Abstention
10	09	09	09	0	0

Régie Domaine Public :

Délib. 201919

Membres Conseil	Membres présents	Exprimés	Pour	Contre	Abstention
10	09	09	09	0	0

CONVENTION SERVITUDE AVEC LE SDEE 47

Pour le renforcement BT du poste au lieu-dit « Lamale », Monsieur le Maire explique que dans le cadre de l'implantation d'ouvrages de distribution publique d'électricité sur le domaine de la commune, il convient de conclure des conventions de servitude sur la parcelle C506 située « Prat de la Foun » au bénéfice du SDEE 47 et de son concessionnaire du service de distribution d'électricité. Les élus autorisent Monsieur le Maire à signer les conventions de servitudes nécessaires.

Délib. 201910

Membres Conseil	Membres présents	Exprimés	Pour	Contre	Abstention
10	09	09	09	0	0